



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-048-3-21

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-048-3-21 modifiant le règlement G-048-20 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville pour l'année 2021 afin d'ajouter les tarifs applicables pour les demandes de démolition d'immeubles.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ou directement sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 23 août 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF GENERAL BY-LAW G-048-3-21

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on August 16, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the general by-law G-048-3-21 amending by-law G-048-20 establishing the pricing for the use of goods, services and activities of the City for 2021 in order to add the applicable rates for building demolition requests.

It comes into force on the day of publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m. or directly on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-048-3-21**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 23 août 2021, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-048-3-21 modifiant le règlement G-048-20 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville pour l'année 2021 afin d'ajouter les tarifs applicables pour les demandes de démolition d'immeubles, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 23 août 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 23 août 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire